



Département du MORBIHAN

2025/29/07/14

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 29 JUILLET 2025

L'an deux mille vingt-cinq à vingt heures trente, le vingt-neuf juillet, le Conseil Municipal de la Commune de GOURIN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hervé LE FLOC'H, Maire.

Etaient présents : LE FLOC'H Hervé, HENRY Catherine, BOURLÈS Christophe, NÉDÉLEC Rémi, BOCQUILLON Maud, JANNY Patrick, DUFLEIT Anthony, PERON Alan, LE FUR Françoise, LE GOFF Dominique, GOJJARD Laurine, LE COROLLER Marie-Ange, LE NAOUR Roger, LE GOFF Jeannine, BAUDET Philippe, BOUËDEC Jean-Michel, ULLIAC Morgane, PERON Matthieu, PICARDA Styren, PHILIPPE Jean-Luc formant la majorité des membres en exercice.

Absent(s) excusé(s) : LE ROUX Véronique, ROYANT Helen, POUPON Marie-Laure, COUGARD Christelle, LE GRAND Mickaël, GOJJARD Laurine (jusqu'à 21h18), LE GRAND Hicham, TROALEN Anne

Procurat(s) : LE ROUX Véronique à LE COROLLER Marie-Ange, ROYANT Helen à LE FUR Françoise, POUPON Marie-Laure à HENRY Catherine, COUGARD Christelle à LE GOFF Jeannine, LE GRAND Mickaël à BOURLÈS Christophe, LE GRAND Hicham à JANNY Patrick, TROALEN Anne à PICARDA Styren.

Au moyen d'un vote à main levée, par 21 voix « POUR » et 6 voix « ABSTENTION », Catherine HENRY a été élue secrétaire de séance.

Date de convocation : 21/07/2025
Convocation affichée le : 22/07/2025

Nombre de Conseillers :

En exercice : 27
Présents : 20
Procurat(s) : 7

Reçu en Préfecture de VANNES le 06/08/2025

Publié ou notifié le 07/08/2025

Certifié exécutoire le 07/08/2025

A GOURIN, le... 07/08/2025.

Le Maire,
Hervé LE FLOC'H



14- MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE LA MÉDIATHÈQUE/LUDOTHÈQUE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération en date du 2 mars 2020 relative à l'adoption du règlement de la médiathèque-ludothèque. Il explique que des ajustements sont nécessaires concernant le service de la ludothèque.

Les modifications apparaissent en surbrillance jaune dans le projet qui a été transmis à chaque membre du Conseil Municipal.



Envoyé en préfecture le 06/08/2025
Reçu en préfecture le 06/08/2025
Publié le
ID : 056-215600669-20250729-D2025290714-DE

Département du MORBIHAN

VU le règlement intérieur joint en annexe de la présente délibération,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré, au moyen d'un vote à main levée et à l'UNANIMITÉ,

ADOpte le règlement intérieur de la médiathèque-ludothèque, avec les modifications proposées.

Pour extrait conforme au registre,
A GOURIN, le 29 juillet 2025

Le Maire,

Hervé LE FLOC'H.



La secrétaire de séance,

Catherine HENRY.